ADVOCNAR
Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes

EXTENSION DE ROISSY : C'EST TOUJOURS NON !

Illustration : Basile BARJON

LETTRE ADVOCNAR N°20 // SEPTEMBRE 2025

Page 2 // EDITO
Page 2 // FORUMS DES ASSOCIATIONS : VENEZ NOUS RENCONTRER ET DIALOGUER
Page 3 // ANNULATION DE L'AUTORISATION DU VERTIPORT DE PARIS AUSTERLITZ : UNE VICTOIRE DES ASSOCIATIONS
Page 3 // LE NOUVEAU PLAN POUR LA QUALITÉ DE L'AIR CONTESTÉ !
Page 4 // CONCERTATION PUBLIQUE ADP SUR LE DÉVELOPPEMENT DE ROISSY
Page 6 // CONCERTATION SUR L'EXTENSION DE ROISSY : ACTION !
Page 6 // NOUVELLE PÉTITION : ROISSY EST DÉJA BIEN ASSEZ GRAND !
Page 7 // JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'INTERDICTION DES VOLS DE NUIT
Page 7 // RÉUNIONS PUBLIQUES « TROP DE NUISANCES AÉRIENNES ! »
Page 8 // ÉTUDE POUR LA RÉDUCTION DU BRUIT À ROISSY : OÙ EN EST-ON ?

EDITO

L'année écoulée a été plus que mouvementée, l'actualité nous imposant de réagir sur de nombreux fronts.

■ Parce que la réduction des vols de nuit est un combat historique de l'ADVOCNAR, nous avons participé à la journée internationale pour l'interdiction des vols de nuit dans les aéroports en septembre 2024.

■ Nos actions juridiques se sont poursuivies. Elles sont essentielles pour faire bouger les lignes :

- Nous nous réjouissons de notre victoire collective contre l'installation du Vertiport au quai d'Austerlitz à Paris : destiné à accueillir des taxis volants dès les JO 2024, il a été démonté suite à la décision du Conseil d'Etat en notre faveur.
- Le nouveau plan pour la qualité de l'air en Ile-de-France adopté début 2025 sera insuffisant au regard des nouveaux objectifs 2030 adoptés par l'UE pour protéger notre santé. Le transport aérien, 2e pollueur de la région aux oxydes d'azote, verrait ses émissions croître encore de 9 % !
  L'ADVOCNAR et une vingtaine d'associations ont lancé un recours pour obtenir l'annulation du plan et une nouvelle version plus efficace.
- Notre recours contre le PPBE de Roissy, plan anti-bruit n'ayant pas démontré son efficacité, va être renforcé par les interventions volontaires d'une quarantaine de citoyens et de deux communes.

■ Une étude pour la réduction du bruit à Roissy est en cours et pourrait déboucher sur des restrictions d'exploitation : plafonnement du trafic, réduction des vols de nuit et couvre-feu, interdiction des avions les plus bruyants.

■ Dans ce contexte de lutte contre le bruit aérien, l'annonce par ADP de son projet d'extension de Roissy nous a fait l'effet d'une bombe, car c'est en totale opposition avec la réduction du trafic, indispensable à la protection de la santé des populations survolées et à la diminution des émissions du secteur. La concertation a pris fin le 8 juillet, mais la lutte contre ce projet ne fait que commencer !

Retrouvons-nous début septembre lors des forums des associations : un rendez-vous incontournable pour découvrir les nombreuses actions que vous pouvez mener avec nous et préparer la mobilisation.

■ Françoise BROCHOT
Présidente de l'ADVOCNAR

FORUMS DES ASSOCIATIONS :
VENEZ NOUS RENCONTRER ET DIALOGUER

Les Forums des Associations sont le lieu traditionnel et idéal pour se rencontrer et mieux se connaître ! Ils vous permettront un échange informel et direct avec nous.

Nos responsables d'antennes et bénévoles seront disponibles pour répondre à toutes vos questions concernant la hausse du trafic aérien de près de 20 % à Roissy-CDG prévue par ADP dans le cadre de son projet d'expansion de l'aéroport. Découvrez les solutions que nous soutenons pour soulager rapidement les riverains, déjà appliquées dans d'autres aéroports français ou européens. Nous vous partagerons des moyens d'action simples, à portée de chacun.

Ce temps d'échange est crucial car il est l'occasion précieuse de reprendre le rythme des animations locales et d'être au plus près de vos préoccupations.

Venez nous poser toutes vos questions et consulter nos derniers documents, il y aura forcément un Forum près de chez vous !

Dimanche 31 août : brocante de Montlignon

Samedi 6 septembre : Beauchamp, Cormeilles-en-Parisis, Eaubonne, Ermont, Ezanville, Franconville, Gonesse, Le Plessis-Bouchard, Margency, Montigny-lès-Cormeilles, Montmorency, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Prix et Taverny.

Dimanche 7 septembre : Deuil-la-Barre, Enghien-les-Bains, Saint-Brice-sous-Forêt, Soisy-sous-Montmorency

Pour plus de détails, vous pouvez consulter les guides et sites dédiés aux Forums de chaque commune, consulter notre site et/ou nous appeler.

■ Catherine BOUVIER

Crédit Photo : ADVOCNAR

www.advocnar.fr - contact@advocnar.fr - 01 39 899 199
Association loi 1901 agréée au titre de la Protection de l'Environnement // BP 10002 - 95390 Saint-Prix

ANNULATION DE L'AUTORISATION DU VERTIPORT DE PARIS AUSTERLITZ : UNE VICTOIRE DES ASSOCIATIONS

Volocopter et Aéroports de Paris (ADP) avaient pour objectif d'introduire des taxis volants (e-VTOLs) dès les jeux olympiques de Paris, pour les pérenniser ensuite.

Le 15 juillet 2024, L'UFCNA, l'ADVOCNAR, SOS Paris, DRAPO Orly et inCOPruptibles ont déposé auprès du Conseil d'État, via leur avocat Maître Cofflard, un recours en annulation de l'arrêté du 4 juillet 2024 du ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires chargé des Transports, portant création du vertiport de Paris-Austerlitz et son ouverture à la circulation aérienne publique.

Les associations ont eu gain de cause : le 26 décembre 2024, l'État a été condamné et le vertiport est démonté.

Le Conseil d'État a jugé que l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) aurait dû être consultée.

- Les taxis volants n'ayant pas reçu la certification pour assurer des vols commerciaux, le projet a été requalifié en opération de promotion vers une clientèle ciblée, dans le cadre d'une prétendue expérimentation, avec une limitation du nombre de vols présentée comme un effort pour limiter les nuisances.
- Mais qui dit restrictions pour motif environnemental dit consultation de l'ACNUSA, dont la DGAC a tenté de s'exonérer, au prix d'une erreur volontaire de procédure.

Pour les riverains, les taxis volants seront des aéronefs en plus dans le ciel, particulièrement intrusifs, et leur usage ne pourra s'envisager qu'à des fins de service d'intérêt général et dans des conditions de neutralité totale en matière de nuisances sonores.

LE NOUVEAU PLAN POUR LA QUALITÉ DE L'AIR CONTESTÉ !

Les Franciliens sont particulièrement exposés à une pollution atmosphérique persistante due aux transports routier et aérien, au chauffage au bois, à l'agriculture, à l'industrie et aux chantiers, mettant gravement leur santé en danger.

Malgré trois Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) en Ile-de-France, les seuils réglementaires de dioxyde d'azote (NO_2) et de particules fines (PM_{10}) sont toujours régulièrement dépassés. Cette situation a conduit à une procédure européenne contre la France, et à une condamnation par le Conseil d'État en 2017 pour inaction.

Le nouveau PPA-IDF 2022-2030, signé en janvier 2025, est déjà jugé obsolète face à la nouvelle directive européenne UE 2024/2881, qui fixe des normes plus strictes à l'horizon 2030. Sans renforcement du plan, près de 10 millions de Franciliens pourraient encore être exposés à un air pollué en 2030.

Le plan actuel cible surtout les transports routiers et le chauffage au bois, tout en épargnant d'autres secteurs majeurs : aucune nouvelle mesure pour l'agriculture, et les émissions d'oxydes d'azote du secteur aérien devraient encore croître de 9 % d'ici 2030.

Face à ces insuffisances, 23 associations, accompagnées de leur avocat Me Louis Cofflard, ont déposé un recours hiérarchique auprès de la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, puis un recours contentieux. Elles demandent l'annulation du PPA actuel et l'élaboration d'un nouveau plan conforme aux exigences européennes pour une réelle amélioration de la qualité de l'air. Le transport aérien devra faire sa part des efforts de réduction des émissions polluantes.

Claude GUEZAIS

CONCERTATION PUBLIQUE ADP

ADP a lancé une concertation publique du 8 avril au 8 juillet 2025, sur son projet de développement de Roissy aux horizons 2035 et 2050. Afin d'alerter sur les conséquences potentielles de ce projet, ADVOCNAR et une vingtaine d'associations partenaires ont publié deux communiqués de presse.

UN PROJET À CONTRESENS DE LA PROTECTION DU CLIMAT ET DE LA SANTÉ

Résumé du communiqué du 13 mai 2025

La concertation débute mal, la localisation des réunions évite les zones de populations survolées les plus denses !

Ce projet traduit une volonté d'augmenter le trafic aérien en Ile-de-France :

+ 19 % de trafic en nombre de mouvements d'avions en 2050, soit 592 000 avions contre 505 000 en 2019. Il entraînera des conséquences désastreuses sur le climat, la pollution de l'air et les nuisances sonores, donc sur la santé des Franciliens. Aujourd'hui, 2,2 millions d'entre eux (réf. ANSES et BRUITPARIF) sont déjà exposés à des niveaux de bruit aérien supérieurs aux lignes directrices de l'OMS, dont 1,4 million par l'aéroport de Roissy CDG. La santé est un droit, elle ne peut pas être négociée au prétexte d'un avantage concurrentiel sur d'autres aéroports. Les associations signataires accusent ADP de porter un projet mortifère avec la complaisance de l'État.

Les associations signataires accusent ADP :

- De continuer à dégrader la santé des Franciliens en augmentant le trafic, ce qui annule largement le bénéfice du renouvellement des flottes avec des avions moins bruyants.
- D'augmenter les nuisances sonores par un bruit encore plus répétitif.
- De minimiser les effets nuisibles pour la santé des personnes les plus exposées à ce jour : 104 345 personnes hautement gênées au lieu de 299 000, 28 906 personnes hautement troublées dans leur sommeil au lieu de 129 000.
- D'ignorer les directives européennes qui demandent de ne pas générer de nouveau bruit supérieur aux lignes directrices de l'OMS.
- D'ignorer la charte de l'environnement adossée à la constitution française.
- D'ignorer la Convention Européenne des Droits de l'Homme.
- De continuer à augmenter l'exposition des grandes villes proches aux particules fines et ultrafines. L'utilisation massive de Carburants d'Aviation « Durables » et d'hydrogène, qui pourraient réduire les émissions, n'est pas pour demain.
- De continuer à augmenter les émissions d'oxydes d'azote du transport aérien. L'utilisation annoncée de Carburants d'Aviation « Durables » n'est pas en mesure de les réduire et celle de l'hydrogène, qui aurait des effets limités, reste hypothétique.
- De continuer à augmenter les émissions de gaz à effet de serre. L'utilisation annoncée des Carburants d'Aviation « Durables » et de l'hydrogène ne peut pas à la fois réduire les émissions actuelles et compenser la hausse de trafic annoncée.

POUR DÉFENDRE SON MODÈLE ÉCONOMIQUE, ADP INVENTE DES EMPLOIS ET SACRIFIE NOTRE SANTÉ

Résumé du communiqué du 1er juillet 2025

Les promesses d'emploi sont régulièrement mises en avant pour tenter de justifier les conséquences désastreuses sur le climat, la pollution de l'air et les nuisances sonores, donc sur la santé des Franciliens.

Mais qu'en est-il réellement ?

Un secteur d'emploi en récession :

Une hausse de trafic ne se traduit pas par une hausse du niveau d'emploi direct. Entre 2010 et 2024, on observe **un nombre d'emplois directs stagnant malgré une augmentation de trafic annuel de passagers de 20 %.** On devrait à l'avenir observer une baisse de 2 % par an des effectifs au sol par million de passagers, et ce pour des raisons structurelles.

Les emplois bénéficient peu au bassin d'emploi de Roissy :

En raison du caractère hyperspécialisé de ses activités, concentrées sur quelques filières qui couvrent une palette de métiers très restreinte, **le pôle de Roissy doit effectuer son recrutement sur une aire d'influence gigantesque**, couvrant à la fois le sud de l'Oise, l'ouest de l'Aisne et une grande partie de la banlieue nord d'Ile-de-France.

SUR LE DÉVELOPPEMENT DE ROISSY

Une énorme tromperie sur le nombre d'emplois indirects :

Dans la partie 1 du dossier de concertation - Les apports socio-économiques de Paris-Charles de Gaulle – page 19, nous trouvons cette affirmation :

« En prenant en compte l'ensemble de la chaîne de valeur (fournisseurs, sous-traitants, services périphériques), le nombre total d'équivalents temps plein (ETP) générés par l'aéroport s'élève à près de 230 000 emplois indirects, dont plus de 160 000 en Ile-de-France. »

ADP affiche 160 000 emplois indirects ETP générés par Paris-Charles de Gaulle en Ile-de-France, alors que l'étude BDO prise en référence indique 50 900 emplois ETP indirects et induits pour l'ensemble des plateformes aéroportuaires franciliennes. L'écart est plus que considérable.

Un argument trompeur, l'impact économique du tourisme :

La majorité des touristes étrangers en France en 2024 viennent d'**Europe**, représentant près de **80 % des visiteurs**. Parmi eux, **les pays les plus représentés sont les pays frontaliers**. Pour ces touristes des pays voisins, l'usage de l'avion est une aberration climaticide. La priorité est d'améliorer l'offre ferroviaire internationale, de mettre en place une tarification attractive et des passes européens, de mettre en valeur les trains de nuit et le slow tourisme.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que **les dépenses des Français à l'étranger représentent autour de 80 % des dépenses des étrangers en France**. Pour améliorer la balance des paiements, inciter les touristes français à privilégier leur propre pays pour leurs vacances est un moyen beaucoup plus écologique que de multiplier les vols internationaux.

Un plafonnement à 440 000 mouvements annuels est largement compatible avec l'accueil des passagers des autres continents.

Une attitude anticonstitutionnelle, le sacrifice de la santé au nom des emplois :

Dans la constitution française, « **la Nation garantit à tous**, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, **la protection de la santé**, la sécurité matérielle, **le repos** et les loisirs ». La charte de l'environnement adossée à la constitution stipule dans son article 1er : « **Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé** ». Ces droits constitutionnels ne peuvent pas être ignorés au prétexte de créer des emplois. Bien sûr, il ne s'agit pas de sacrifier les emplois, l'investissement financier doit être dirigé vers des secteurs à la fois respectueux de la constitution et plus créateurs d'emplois.

Conclusion :

Non seulement la protection de la santé n'est pas une menace pour l'emploi, mais choisir de sacrifier la santé au nom des emplois pour favoriser un secteur d'activité est anticonstitutionnel. L'avenir de l'emploi sur ce territoire ne se trouve pas dans l'extension de l'aéroport de Roissy qui ne ferait qu'aggraver une situation climatique et sanitaire déjà préoccupante. La région doit promouvoir la création d'emplois non délocalisables au cœur des villes touchées par le chômage, et dont les services sont utiles aux habitants et à l'environnement.

NOS DEMANDES :

Les associations signataires exigent d'ADP l'annulation du projet de développement et la mise en place d'un couvre-feu de 8 heures consécutives, de 22h à 6h, et d'un plafonnement à 440 000 mouvements annuels. Elles demandent à l'État de faire respecter la loi et d'assurer son rôle de protection de la population en faisant appliquer cette exigence.

Retrouvez les communiqués complets sur notre site : https://www.advocnar.fr/ – Les derniers évènements.

Charles PAURON
Vice-président de l'ADVOCNAR

Crédit Photo : ShutterStock

CONCERTATION SUR L'EXTENSION DE ROISSY : ACTION !

Crédit Photo : Basile BARJON

À l'appel du réseau Rester sur Terre, de l'ADVOCNAR et de Non au terminal 4, plusieurs dizaines de citoyen·nes se sont mobilisé·es lors de la réunion publique organisée par Aéroports de Paris (ADP) mardi 10 juin 2025. Les associations représentées protestent contre l'augmentation du trafic aérien prévue par ADP, incompatible avec l'urgence climatique et la protection de la santé des riverain·es.

La réunion thématique « Décarbonation du secteur aérien » du mardi 10 juin a été perturbée par plus d'une trentaine de citoyens et de représentants d'associations. Après avoir démontré l'incompatibilité du projet d'ADP avec les objectifs climatiques et la santé des riverains, les personnes se sont levées et ont quitté la salle en signe de protestation : la concertation volontaire organisée par ADP n'a rien de démocratique et n'est qu'un outil de greenwashing.

Après leur sortie de la salle, les militantes et militants se sont rassemblés sur le parvis de la Maison de l'environnement d'ADP et ont déployé des banderoles *Roissy-CDG est déjà bien assez grand, Concertation : Non à une extension qui ne dit pas son nom* et *Santé, climat : non au développement de Roissy*.

Les porte-paroles Charlène Fleury de Rester sur Terre, Elisabeth Furtado de Non au T4, et Françoise Brochot pour l'ADVOCNAR, ont annoncé que le combat ne faisait que commencer pour faire abandonner ce projet.

En 2021, la mobilisation citoyenne avait réussi à stopper le projet de Terminal 4. Les associations, citoyens et citoyennes sont déterminés à obtenir, grâce à leur mobilisation, l'abandon du projet, qui représenterait 344 mouvements d'avions en plus par jour.

■ Françoise BROCHOT

NOUVELLE PÉTITION : ROISSY EST DÉJA BIEN ASSEZ GRAND !

L'annonce par ADP du projet d'extension de Roissy nous a fait l'effet d'une bombe, car elle est en totale opposition avec la réduction du trafic, indispensable à la protection de la santé des riverain·es et à la diminution des émissions du secteur.

Nous avons lancé en juin une nouvelle pétition pour demander :

- L'abandon immédiat de ce projet d'extension de Roissy-CDG
- Un plafonnement du trafic aérien en-dessous du niveau de 2019 à Roissy-CDG
- Le développement de véritables alternatives bas-carbone (notamment le train et les transports du quotidien)
- Une transition juste pour les travailleurs et travailleuses du secteur aérien.

Cette pétition va devenir le socle de notre campagne digitale contre l'extension de l'aéroport.

Déjà plus de 16 500 signatures en un mois ! Amplifions le mouvement !

Signez la pétition et partagez-la à vos proches et sur vos réseaux

Illustration : Basile BARJON

www.advocnar.fr - contact@advocnar.fr - 01 39 899 199
Association loi 1901 agréée au titre de la Protection de l'Environnement // BP 10002 - 95390 Saint-Prix

JOURNÉE INTERNATIONALE
POUR L'INTERDICTION DES VOLS DE NUIT

Crédit Photo : ADVOCNAR

L'ADVOCNAR a participé vendredi 13 septembre 2024 à la journée internationale pour l'arrêt des vols de nuit, aux côtés de plus de 70 collectifs européens.

ADVOCNAR et les organisations de défense des riverains et de l'environnement ont décidé de manifester pour dénoncer "une nuisance déraisonnée qui a des conséquences particulièrement néfastes sur la santé".

Une déclaration commune visant à alerter sur l'enjeu de santé publique que représentent les vols de nuit, a été publiée.

Les associations demandent que ces vols de nuit soient interdits sur une durée de 8h minimum. Le bruit du trafic aérien est associé à de nombreux problèmes de santé graves : maladies cardiovasculaires, troubles cognitifs chez les enfants, problèmes de santé mentale, troubles du sommeil, diabète, hypertension. L'exposition au bruit aérien est corrélée à l'augmentation de la mortalité.

Roissy-Charles de Gaulle détient le triste record européen du nombre de vols de nuit, avec 170 avions chaque nuit entre 22h et 6h. Le Bourget n'a pas de couvre-feu non plus.

ADVOCNAR et la coalition d'associations adhèrent à cette déclaration dans la droite ligne de leur campagne pour un plafonnement des vols au-dessous du niveau de 2019. Ce couvre-feu dans les aéroports doit s'accompagner de mesures de restriction le jour pour éviter un report des nuisances et la poursuite des émissions de CO_2.

Alors que le trafic aérien repart à la hausse, le climat et la santé des riverains sont à nouveau menacés. Nous devons être actifs.

Jocelyne MAHIEU
Trésorière de l'ADVOCNAR

RÉUNIONS PUBLIQUES
« TROP DE NUISANCES AÉRIENNES ! »

Notre cycle de réunions publiques « Nuisances aériennes et santé » lancé en 2023 avec le Docteur Pierre SASSIER, auteur de la tribune « *Bruit aérien et santé publique : plus de 100 professionnels de santé donnent l'alerte* » s'est poursuivi dans le Val-d'Oise et en Seine-et-Marne :

À Saint-Leu, Franconville, Chauconin-Neufmontiers (Pays de Meaux), Enghien et Sannois, les habitants étaient au rendez-vous, nombreux et motivés.

Nos intervenants ont présenté les impacts sanitaires du bruit et de la pollution atmosphérique liés au trafic aérien, ainsi que les effets de ce mode de transport sur le dérèglement climatique. Les actions et solutions portées par l'ADVOCNAR ont été exposées.

L'association donne à chaque citoyen des pistes pour agir individuellement.

Françoise BROCHOT

Retrouvez ici la liste des actions que vous pouvez mener.

Crédit Photo : ADVOCNAR

ÉTUDE POUR LA RÉDUCTION DU BRUIT À ROISSY :
OÙ EN EST-ON ?

Les préfets avaient été missionnés par Clément Beaune pour réaliser des Etudes d'Impact selon l'Approche Equilibrée (EIAE) visant à réduire le bruit des grands aéroports. Elles devaient déboucher sur des restrictions d'exploitation par plateforme pouvant se traduire par un plafonnement du trafic aérien, la réduction des vols de nuit et des couvre-feux de 22h à 6h, ainsi que l'interdiction des avions les plus bruyants.

A Roissy, cette étude a été lancée en septembre 2023. Entendues en tant que parties prenantes, l'ADVOCNAR et les associations environnementales et de défense des riverains autour de Roissy ont présenté des revendications portant sur une réduction des vols de nuit à 30 000 mouvements par an pour aboutir à un couvre-feu en 2031, un plafonnement à 440 000 mouvements par an et le retrait des avions les plus bruyants de jour et de nuit.

Des objectifs de réduction du bruit ont été fixés par le Préfet du Val d'Oise, responsable de l'étude. Nous attendions la présentation de plusieurs scénarios combinant des mesures de restriction afin d'atteindre cette cible.

En décembre 2024, le Préfet présentait un point d'étape de sa réflexion. Malheureusement, sur les 3 catégories de mesures possibles, il n'a retenu que celle portant sur l'interdiction des avions les plus bruyants.

Lors de la consultation publique lancée jusqu'au 18 mars 2025, les populations survolées devaient se prononcer. Il était indispensable qu'elles soutiennent les 3 mesures portées par leurs associations et de nombreux élus. Ce fut le cas avec le dépôt de plus de 2 300 avis, majoritairement en faveur de la restriction du trafic aérien à Roissy.

Dans le respect des avis exprimés, et comme stipulé par le Règlement UE 598/2014 « Restrictions bruit aéroports », nous estimons que le Préfet doit maintenant présenter des scénarios de réduction du bruit mettant en oeuvre non seulement le retrait des avions les plus bruyants mais avant tout la baisse du trafic aérien, pour une réduction pérenne et perceptible des nuisances sonores.

Nous sommes toujours dans l'attente du rapport de la concertation et du calendrier de la suite de l'EIAE. Nous relancerons ce dossier en septembre.

Ne lâchons rien pour protéger notre santé et préserver notre cadre de vie.

Joëlle BOUCLANS

ADVOCNAR
Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes

BULLETIN D'ADHÉSION À RETOURNER À :

ADVOCNAR - BP 10002 - 95390 Saint-Prix // 01 39 899 199 - contact@advocnar.fr

Je soutiens l'action :
- ☐ Nouvelle adhésion
- ☐ Renouvellement
- ☐ 20 € ☐ 30 €
- ☐ 40 € ☐ ..... €

À l'ordre de l'ADVOCNAR
(fiscalement déductible à 66%)*

Date et signature

*dans la limite de 6% de votre revenu imposable

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Portable :
E-mail :

Vous pouvez aider l'ADVOCNAR dans son fonctionnement.

Compétences mises éventuellement au service de l'association :
- ☐ Aéronautique ☐ Juridique
- ☐ Santé ☐ Marketing

Participer à :
- ☐ des distributions de tracts
- ☐ des marchés et forums
- ☐ des manifestations

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association ADVOCNAR, exclusivement pour vous informer des activités de l'association ADVOCNAR et vous contacter pour le renouvellement de votre adhésion.

Elles sont conservées pendant une durée illimitée sauf demande contraire de votre part et sont destinées au Secrétariat de l'association ADVOCNAR, aux membres du Conseil d'Administration de l'ADVOCNAR, ainsi qu'aux responsables des antennes de l'ADVOCNAR dans les communes.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès et de portabilité aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le Secrétariat de l'association ADVOCNAR :

Par courrier : ADVOCNAR - BP 10002 - 95390 SAINT-PRIX
Par téléphone : 01 39 899 199
Par mail : *contact@advocnar.fr*